

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 avril 2024

Délibération n°2024/095

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 44 Votants : 54 Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 avril 2024

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr Christian MONTEYREMAR
ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Christelle GRANGEOT
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mme ROZELIER Arlette (suppléante)
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKI Pierre (suppléant)
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr Michel PASCAL
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mr PERNOT Bernard –
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN – Mr Frédéric DESSEIGNET
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMAR
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mme Marie France LIBERO - Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE
SAINT PRIM	Mr Michel CROS
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr Robert MOUCHIROUD

SALAISE SUR SANNE
VERNIOZ

Mr Gilles VIAL – Mme Dominique GIRAUD
Mr Jean Marc REY

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Yannick PAQUE pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kéan pouvoir à Mme MONNERY Annie - Mr Jacques GARNIER pouvoir à Mr MONTEYREMARDA Axel – Mr Thierry DARBON pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr Denis MERLIN pouvoir à Mr REY Jean Marc - Mme Josette BONNET pouvoir à Mr PEY René – Mr CORRADINI Louis pouvoir à Mr GENTY Philippe – Mme CHOUCANE Aida pouvoir à Mme LIBERO Marie France – Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr VIAL Gilles

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr VIALLATTE Régis (remplacé par sa suppléante) – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGER Karelle (remplacée par son suppléant) - Mr Laurent ILTIS – Mme Nathalie LINOSSIER – Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie - Mr Gérard BECT – Mr LHERMET Claude – Mr SATRE Luc - Mr Xavier AZZOPARDI

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Finances - liquidation de subventions à la suite de la dissolution du syndicat mixte Rhône P.L.U.R.I.E.L

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du Comité Syndical RHONE – P.L.U.R.I.E.L du 27 septembre 2026 approuvant les clés de répartition des charges de personnel et de l'actif entre EPCI,
- Vu l'arrêté inter préfectoral de dissolution du syndicat mixte RHONE – P.L.U.R.I.E.L n°69-2016-12-28-006 du 28 décembre 2016 portant dissolution et fixant les conditions de liquidation financière du présent syndicat,

Considérant les résultats des comptes administratifs 2016 du budget principal du Syndicat mixte RHONE – P.L.U.R.I.E.L revenant au Budget Principal de Vienne Condrieu Agglomération,

Considérant la nécessité de désigner une collectivité chef de file pour le reversement des subventions des dossiers PSADER 2015 et PSADER 2016 déposés par le syndicat mixte RHONE – P.L.U.R.I.E.L,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

DESIGNE Vienne Condrieu Agglomération comme chef de file chargé de percevoir les subventions « Animation PSADER » 2015 et 2016 (part Région et FEADER) soit un solde de 20 064,70 €,

DECIDE de retenir comme clé de répartition pour le reversement par Vienne Condrieu Agglomération des subventions, la même clé de répartition que celle prévue dans l'arrêté inter préfectoral de dissolution n°69-2016-12-28-006 du 28 décembre 2016 et qui était la suivante :

- Vienne Condrieu Agglomération 38,55% ;
- Communauté de communes du Pays Roussillonnais 29,19% ;
- Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné : 13,47% ;
- Communauté de communes de la Région de Condrieu : 9,67% ;
- Communauté de communes du Pilat Rhodanien : 9,12%.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,



CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD

